



Le concept de monopole de la violence légitime dans l'œuvre de Max Weber

Dominique Linhardt

► To cite this version:

Dominique Linhardt. Le concept de monopole de la violence légitime dans l'œuvre de Max Weber : Une approche de sociologie de la connaissance. Penser les sociétés et les pouvoirs avec Max Weber, Centre culturel international de Cerisy, Sep 2022, Cerisy-la-Salle, France. hal-04367441

HAL Id: hal-04367441

<https://hal.science/hal-04367441>

Submitted on 30 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le concept de monopole de la violence légitime dans l'œuvre de Max Weber : une approche de sociologie de la connaissance

Dominique Linhardt

1. Intention

Sous l'influence de Max Weber et à la faveur de sa renommée croissante, l'Université de Heidelberg est devenue, dans les trois premières décennies du vingtième siècle, la plaque tournante des sciences sociales en Allemagne, attirant les jeunes générations désireuses de bénéficier d'un savoir qui promettait de hisser les esprits au niveau des exigences du temps. Cette force d'attraction ne s'est pas éteinte avec la brusque disparition du savant, et le lieu auquel son nom était si fermement attaché continuait à susciter dans les années 1920 un afflux constant d'aspirants au métier des sciences sociales¹.

Parmi eux se trouvaient Karl Mannheim, arrivé à Heidelberg en 1921, et Norbert Elias, venu un peu plus de trois ans plus tard, à la fin de l'année 1924. Tous deux avaient été formés à la philosophie et avaient été promus docteurs dans cette discipline. Ils ne se connaissaient pas avant de se retrouver dans le milieu des sciences sociales de Heidelberg, et les trajectoires et expériences qui les y avaient amenés ne sont pas comparables. Mais une insatisfaction commune à l'égard de la philosophie, du moins d'un certain type de philosophie, les a réunis : l'appel des sciences de la réalité sociale avait tinté à leurs oreilles². Aller à Heidelberg était alors comme une évidence. À leur arrivée, le *Weberkreis* – qu'Else Jaffé appelait « la constellation » – persistait dans sa tâche, affairée au polissage du « mythe de Heidelberg », avec notamment l'édition posthume d'*Économie et société* et la parution du *Lebensbild* que Marianne Weber a consacré à son défunt époux³.

1. Reinhard Blomert, *Intellektuelle im Aufbruch: Karl Mannheim, Alfred Weber, Norbert Elias und die Heidelberger Sozialwissenschaften der Zwischenkriegszeit*, Munich et Vienne, Hanser, 1999.

2. Richard Kilminster, « Norbert Elias and Karl Mannheim: Closeness and Distance », *Theory, Culture & Society*, vol. 10, n° 3, 1993, p. 81-114.

3. Dirk Kaesler, *Max Weber: Preuße, Denker, Muttersohn. Eine Biographie*, Munich, C. H. Beck, 2014, p. 859-878.

Dans ce contexte, Mannheim et Elias se sont rapprochés de Alfred Weber, sous la supervision duquel le premier a présenté en 1925 son habilitation⁴, tandis que le second, plus jeune et plus tard venu, a été mis sur la liste d'attente de ses candidats à l'habilitation⁵. Ils ont ainsi été amenés à lire les travaux et, dans certains cas, à assister aux cours et aux séminaires des anciens collègues et amis de Max Weber, notamment Ernst Troeltsch et Emil Lederer. Ils ont fréquenté le « salon » de Marianne Weber, passage obligé pour tout jeune sociologue soucieux de son avancement. Lorsque Mannheim a succédé en 1930 à Franz Oppenheimer sur la chaire que ce dernier occupait à l'Université de Francfort et qu'Elias l'a suivi en tant que premier assistant, il coulait pour ainsi dire de source que le programme de recherche qu'ils comptaient y mettre en œuvre poursuivrait « l'héritage de Max Weber⁶ ». Du reste, comme le révèle sa correspondance, Mannheim prévoyait à cette période de commettre un ample essai sur Max Weber, qui ne verra – hélas ! – jamais le jour⁷.

Il est un fait que je suis plus familier des œuvres de Mannheim et d'Elias que de celle de Weber, que je n'ai jamais lue que de façon segmentée, au gré des besoins du moment. Je tiens cependant à vous rassurer au cas où le sentiment d'une erreur de casting aurait d'ores et déjà germé dans votre esprit : c'est bien de Weber, du moins d'un aspect de son œuvre, qu'il sera question. Mais justement, je voudrais m'en approcher en tirant avantage du prolongement *spécifique* que Mannheim et Elias lui ont donné.

Ce prolongement est rentré dans l'histoire de la sociologie sous le nom de *Wissenssoziologie*, de « sociologie de la connaissance ». Cet intitulé a sans doute été mal choisi et a provoqué des incompréhensions en cascade. Mais l'intention qu'il exprime est, à mon sens, au fondement d'une disposition d'esprit que Mannheim comme Elias, chacun dans son style, ont obstinément maintenue vivante en dépit des épreuves auxquelles le cours de l'histoire les a exposés, tirant ainsi un fil continu depuis l'époque de *Idéologie et utopie*⁸, enfanté dans la Heidelberg de la seconde moitié des années 1920, jusqu'à l'ultime publication du vivant d'Elias, sa *Théorie des symboles*⁹.

La prémisse de la sociologie de la connaissance est la *Seinsverbundenheit* de tous les formes, styles et contenus de pensée et de savoir, leur « ancrage dans l'être (social)¹⁰ ». Définie dans les termes que Mannheim a forgés au milieu des années 1920,

4. Karl Mannheim, *Konservatismus: ein Beitrag zur Soziologie des Wissens*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1984.

5. Hermann Korte, *Über Norbert Elias: Das Werden eines Menschenwissenschaftlers*, Opladen, Leske und Budrich, 1997, p. 99 et 110.

6. David Kettler, Colin Loader et Volker Meja, *Karl Mannheim and the Legacy of Max Weber: Retrieving a Research Programme*, Aldershot et Burlington, Ashgate, 2008.

7. *Ibid.*, p. 8.

8. Karl Mannheim, *Ideologie und Utopie*, Bonn, Verlag von Friedrich Cohen, 1929.

9. Norbert Elias, *Gesammelte Schriften*. Vol. 13 : *Symboltheorie*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 2001.

10. Peter-Ulrich Merz-Benz, « Die Vermittlung von Denken und gesellschaftlichem Sein. Das gemeinsame Thema von Karl Mannheim und Norbert Elias in ihrer Heidelberger Zeit », in Reinhard Blo-

la sociologie de la connaissance s'attache ainsi à saisir la nature « conjonctive » des manières de penser et de connaître en société¹¹. Ou pourrait dire, plus prosaïquement, que, selon cette orientation, tout acte de penser et de savoir doit être abordé dans son caractère à la fois *socialisé* et *socialisateur*. Cela est relativement connu. Ce qui a été moins souvent remarqué, c'est que cette approche des phénomènes de pensée et de savoir s'étend jusqu'à la connaissance sociologique elle-même, et l'inclut donc réflexivement dans sa démarche. La pratique savante de la sociologie, affirment Mannheim et Elias, n'est pas au premier chef le résultat de la division du travail universitaire ; l'existence d'une « discipline sociologique » procède plus fondamentalement de la formation d'une « attitude sociologique » qui apparaît dans la vie même des sociétés à partir du moment où celles-ci atteignent un certain degré d'intégration fonctionnelle – à telle enseigne qu'elle constitue, pour eux, le critère même de la modernisation des sociétés humaines¹².

Ces réflexions indiquent la direction dans laquelle je voudrais avancer avec vous. En voici le dessein : il est de retourner le geste de la sociologie de la connaissance sur l'œuvre de Weber. Mais, ajouterais-je, une telle entreprise n'a de sens qu'à condition qu'elle effectue ce geste *dans sa totalité* : il s'agit donc non seulement de déterminer ce qui relie « conjonctivement » la pensée qui s'y trouve exprimée, à travers l'expérience sociale de celui qui l'a produite – celle d'un « bourgeois » fier de sa condition, comme Weber aimait à le rappeler –, à une société allemande qui a connu durant la vie de Weber une spectaculaire poussée modernisatrice ; encore s'agit-il de mesurer ce que cette pensée exprime à son tour, *dans sa texture sociologique*, de cette modernisation, considérée dans ses avancées aussi bien que dans ses limites, dans ses obstacles et ses embûches. Je ne veux pas ainsi éluder le fait que l'œuvre de Weber peut aussi être considérée, selon la suggestion de Stefan Breuer¹³, comme la scène d'une tragédie, une tragédie allemande et sans doute européenne, dont elle représente peut-être l'effort intellectuel le plus remarquablement intense en vue de la transcender, mais qui ne lui reste pas moins *indexée*.

mert, Hans-Ulrich Eßlinger et Norbert Giovannini (dir.), *Heidelberger Sozial- und Staatswissenschaften: das Institut für Sozial- und Staatswissenschaften zwischen 1918 und 1958*, Marburg, Metropolis-Verlag, 1997, p. 311-328.

11. Karl Mannheim, « Eine soziologische Theorie der Kultur und ihrer Erkennbarkeit (Konjunktives und kommunikatives Denken) », in David Kettler, Volker Meja et Nico Stehr (dir.), *Strukturen des Denkens*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1980, p. 155-322.

12. Sur cet aspect méconnu de la sociologie de la connaissance, on renvoie au cours donné par Mannheim sous l'intitulé de « sociologie générale » à son arrivée à l'Université Johann-Wolfgang-Goethe de Francfort-sur-le-Main en 1930, et édité avec un riche appareil critique en 2000 par les soins de Martin Endreß et Ilja Srubar, *Karl Mannheims Analyse der Moderne: Mannheims erste Frankfurter Vorlesung von 1930. Edition und Studien*, Opladen, Leske und Budrich, 2000. Sur la reprise de cette compréhension de la sociologie et de sa « scientificisation » par Elias, voir ses réflexions sur la « sociogenèse de la sociologie » : « Zur Soziogenese der Soziologie », in *Gesammelte Schriften*. Vol. 15 : *Aufsätze und andere Schriften II*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, Suhrkamp, 2006, p. 451-500).

13. Stefan Breuer, *Max Webers tragische Soziologie: Aspekte und Perspektiven*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2006.

Cette perspective générale étant énoncée, je ne saurais évidemment, dans le contexte de cette communication, en réaliser l'intention dans sa pleine mesure ; il m'est tout au plus possible d'en esquisser les contours et de tenter de les illustrer avec quelques éléments épars, de me livrer ainsi à quelque chose qui pourrait s'apparenter à un « exercice de style » ou à ce que l'on appellerait aujourd'hui, dans d'autres domaines, une « preuve de concept » – dont on considérera qu'elle puisse échouer.

2. Les deux sources du « monopole de la violence légitime »

L'exemple qui portera ma réflexion est celui de l'usage que fait Weber du concept de « monopole de la violence physique légitime », un concept auquel il se réfère aussi, dans d'autres passages, sous la dénomination un peu différente de « monopole de la contrainte physique légitime ». (On verra que ce détail a son importance.)

Je repartirai ici d'un travail que j'ai réalisé il y a quelques années qui m'avait déjà amené à aborder ce sujet¹⁴. Weber n'en occupait pas le centre, et le recours que j'ai eu à ses textes était certes déterminant pour l'argumentation, mais occupait néanmoins une position latérale et sécante. Le problème que j'entendais traiter était une question de sociologie politique descriptive, portée par une interrogation sur les transformations contemporaines dans la morphologie des conflits violents. Les conflits violents que nous connaissons depuis maintenant une cinquantaine d'années ont en effet pour caractéristique – tel était le constat de départ – de rendre toujours plus poreuses les limites qui séparent la guerre du crime. Or la guerre et le crime sont venus définir dans les sociétés modernes deux « régimes de violence » que l'on a appris à distinguer, ce qui, sur le plan de l'organisation institutionnelle, se traduit par une division du travail de plus en plus stricte au fil du temps entre le maintien de l'ordre public interne et la gestion des rapports de force externes, tels qu'ils s'établissent entre les États et aboutissent parfois à des guerres.

Le problème que soulève cette situation pour l'analyse sociologique est en effet d'abord de nature *descriptive*.

L'image ci-contre (fig. 1) donne une idée de cette difficulté : le cours de l'action collective qu'elle représente est en l'état actuel de notre appareil catégoriel positivement *indescriptible*. Car les sémantiques à l'aide desquelles nous nous rapportons au type de conflits et de violences auquel renvoie cette image sont alignées sur cette même distinction entre la guerre et le crime. À partir de là, de deux choses l'une : ou bien on s'en tient à cette séparation en supposant qu'elle est toujours opérante *au même degré* ; ou alors, comme c'est le plus souvent le cas, on se figure une sorte de dépassement dans un nouvel « ordre de la violence » qui se serait débarrassé des

14. Dominique Linhardt, « Un monopole sous tension : les deux visages de la violence d'État », Politika.io, 2019 [en ligne : <https://www.politika.io/fr/notice/monopole-tension-deux-visages-violence-detat>].



FIG. 1. Opération antiterroriste

anciennes distinctions, un ordre dans lequel « sécurité intérieure » et « sécurité extérieure » se fondent dans une « sécurité globale¹⁵ » indifférenciée, dans lequel les juges, par exemple, feraient face à des « ennemis » plutôt qu'à des accusés et des coupables¹⁶, dans lequel des forces armées mèneraient à l'aide de drones létaux des « opérations de police » sur des terrains étrangers¹⁷. Ces deux options sont évidemment insatisfaisantes, car l'une comme l'autre amène à ignorer la dynamique propre à ces conflits, dont la caractéristique est justement de rendre, certes, la séparation de la guerre et du crime problématique, sans qu'on puisse pour autant considérer que les sociétés soient prêtes à y renoncer.

C'est donc avec cette interrogation à l'esprit que je me suis tourné vers Weber. Mon expectation était que dans la mesure où la monopolisation de la violence par l'État recouvre à la fois les institutions qui, telles la police et la justice, sont orientées vers le maintien de l'ordre interne et celles qui, à l'image des forces armées, ont en charge les rapports conflictuels avec l'extérieur – puisqu'elles sont les unes comme les autres les manifestations d'un *même* et *unique* monopole de l'État –, Weber aborde d'une manière ou d'une autre le sujet de l'articulation entre ces deux

15. Jacques Roujansky, Alain Bravo, Paul Friedel et Alain Appriou, *La sécurité globale. Réalité, enjeux et perspectives*, Paris, CNRS éditions, 2009.

16. Dominique Linhardt et Cédric Moreau de Bellaing, « The "Enemization" of Criminal Law? An Inquiry into the Sociology of a Legal Doctrine and its Political and Moral Underpinnings », *International Political Sociology*, vol. 13, n° 4, 2019, p. 447-463.

17. Grégoire Chamayou, *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique, 2013.

composantes du monopole de la violence légitime et l'éclaire par une analyse de configurations historiques. J'espérais que lui et, plus généralement, la tradition des sciences sociales allemandes à laquelle il appartenait, si obnubilée par les questions de l'ordre et de la violence, me donnent des clés analytiques pour aborder le problème auquel j'étais confronté.

Ce fut en effet le cas, mais pas exactement de la manière que j'avais escomptée. Je résume mes constats rapidement :

1. Tout d'abord, j'ai dû me rendre à l'évidence que le problème de l'articulation entre les deux aspects de la violence de l'État ne se trouve pas explicitement posé chez Weber. Non que les passages de son œuvre qui traitent des rapports sociaux de violence et de leurs liens avec l'ordre politique et juridique soient indifférents à la séparation entre les violences liées au châtiment et celles liées à la guerre. Pour Weber, cette différence compte manifestement : dans les analyses particulières qu'il conduit, il s'interdit à ce sujet toute confusion. Mais il n'aborde pas leurs rapports réciproques, ce qui à la fois les distingue et les inclut néanmoins *également* comme des éléments constitutifs du monopole étatique de la violence. Si bien que, lorsqu'il monte à la généralité du concept de monopole de la violence physique légitime, il fait comme s'il allait de soi que ces deux composantes du monopole d'État non seulement coexistent au sein des institutions – ce qu'on peut à la rigueur concevoir à ce degré de généralité –, mais surtout qu'il en a toujours été ainsi et que leur *hétérogenèse* dans le cours de l'histoire humaine n'avait jamais donné lieu à des frictions.

2. Ce premier constat peut avoir un effet déceptif, surtout lorsqu'on se figure le fait que dans l'histoire des sociétés organisées et de toute évidence encore au début du vingtième siècle, il n'y a rien d'évident que l'ajustement entre les deux types de la violence de l'État n'ait jamais provoqué des heurts ou au moins des frottements. La question qui se pose alors est celle de savoir pourquoi cet enjeu est ignoré par Weber ? La question prend un relief supplémentaire quand on prend en compte le contexte scientifique général dans lequel s'inscrit l'usage par Weber du concept de monopole de la violence légitime. En considérant ce paysage, on ne peut s'empêcher de penser que son apparente indifférence à traduire dans l'appareil catégoriel une différence dont il observe pourtant les marques dans ses développements historiques s'apparente, en réalité, à une *prise de position scientifique*.

Il convient à ce titre de se souvenir que Weber n'est pas le premier à faire usage du concept de monopole de la violence légitime ; il n'est pas non plus le premier à faire découler de ce concept une définition de l'État¹⁸. Sous ce rapport, il ne fait en réalité que reprendre à son compte une approche dominante dans les sciences juridiques, historiques et sociales qui accompagne leur genèse tout au long du dix-

18. Catherine Colliot-Thélène, « La fin du monopole de la violence légitime ? », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 34, n° 1, 2003, p. 5-31 ; James Q. Whitman, « Aux origines du "monopole de la violence" », in Catherine Colliot-Thélène et Jean-François Kervégan (dir.), *De la société à la sociologie*, Lyon, ENS éditions, 2002, p. 71-91.

neuvième siècle. Cette tradition mérite d'être regardée d'un peu plus près : on s'aperçoit alors qu'elle est en réalité *double*, qu'elle suit en parallèle deux lignes nettement disjointes. Or le principe qui sépare ces deux lignes n'est pas neutre au regard de la question de la distinction entre crime et guerre :

- La première ligne fait procéder la genèse de l'État et conçoit par conséquent sa nature à partir d'une histoire des activités guerrières ; le monopole de la violence de l'État est, pour les représentants de cette ligne, conçu comme un « monopole des armes » et c'est de lui que l'ordre politique est réputé découler – une approche que Charles Tilly résumera ultérieurement par la formule « *war makes states*¹⁹ ».

Ludwig Gumplowicz (1838-1909)	Gustav Ratzenhofer (1842-1904)	Otto Hintze (1861-1940)	Franz Oppenheimer (1864-1943)	Alexander Rüstow (1885-1963)	Norbert Elias (1897-1990)
----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------	----------------------------------	---------------------------------	------------------------------



FIG. 2. Le concept de monopole de la violence légitime. Première généalogie : le monopole militaire (*Waffenmonopol*)

- Symétriquement, la seconde ligne fait procéder la genèse de l'État et conçoit par conséquent sa nature à partir d'une histoire de la contrainte pénale ; le monopole de la violence de l'État constitue, pour les représentants de cette ligne, un « monopole de la punition », adossé à un ordre juridique que l'État s'approprie à mesure de sa construction.

Johann David Michaelis (1717-1791)	Eduard Wilda (1800-1859)	Rudolf von Jhering (1818-1892)	Eugen K. Dühring (1833-1921)	Georg Jellinek (1851-1911)	Eugen Ehrlich (1862-1922)
---------------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	-------------------------------	------------------------------



FIG. 3. Le concept de monopole de la violence légitime. Deuxième généalogie : le monopole juridique (*Strafmonopol*)

19. Voir Lars Bo Kaspersen et Jeppe Strandsbjerg (dir.), *Does War Make States? Investigations of Charles Tilly's Historical Sociology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017

3. Or, cette double lignée est indicative de bien plus que l'existence de deux « points de vue », dont on pourrait simplement postuler une complémentarité. Car, on s'aperçoit qu'elles n'engagent pas deux points de vue sur un phénomène dont l'identité pourrait être réputée sur un plan de généralité supérieure. En réalité, ces deux lignes ne se distinguent pas seulement, mais elles *s'opposent* dans la conception qu'elles engagent sur la formation et, ultimement, la nature même de l'État. Le temps ne m'est pas donné d'en apporter la démonstration. Mais voici un tableau récapitulatif qui vous en livre les résultats :

TAB. 1. L'opposition entre la conception militaire et la conception juridique du monopole de la violence physique légitime

	« MONOPOLE DES ARMES »	« MONOPOLE DE PUNITION »
(1) <i>Situation initiale</i>	Violence exogène	Violence endogène
(2) <i>Logique de la formation de l'État</i>	Duale (combat, domination)	Arbitrale (interposition, jugement)
(3) <i>Représentation de la violence</i>	Soumission des vaincus	Obligation de châtier l'injustice
(4) <i>Mécanisme de légitimation</i>	Ex-post, téléologique	Procédural, antifinaliste
(5) <i>Soubassement du pouvoir</i>	Socio-économique (prédation, exploitation)	Juridico-administratif (commandement, contrôle)
(6) <i>Transcendance de l'unité politique</i>	Sublimation des antagonismes de classe	Délibération démocratique

Sur chacun des critères identifiés, le positionnement de ces deux lignes est non seulement différent, mais *contraire*. C'est pourquoi, entre elles, il ne peut être question d'une « controverse scientifique ». L'opposition se joue au plan d'attitudes adverses. Au mieux, les auteurs feignent de s'ignorer. Au pire, ils s'invectivent, à l'image de Gumplowicz qui se plaisait à polémiquer contre le « morne verbiage » des « professeurs de droit public patentés », notamment contre Jellinek, « le plus grand de ces baratineurs²⁰ ».

4. Au regard de cette situation, le silence de Weber, lui qui savait *tout* et mesurait *tout*, jusque dans les plus ultimes conséquences, dit des romans. Et non seulement est-il silencieux, mais il puise indifféremment dans les deux lignes dans les passages où il aborde la monopolisation de la violence légitime par l'État. Il cite Oppenheimer aussi bien que Jellinek. Il recourt au vocable de la « violence » – « *Gewalt* » ou « *Gewaltsamkeit* » – aussi bien qu'au vocable de la « contrainte » – « *Zwang* ». On le constate, par exemple, dans les deux formulations canoniques de

20. Cité d'après Andreas Anter, *Max Weber und die Staatsrechtslehre*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2016, p. 16.

sa définition de l'État qu'il donne respectivement dans *Politik als Beruf*²¹ et dans les « Soziologische Grundbegriffe²² ». Or, cela n'est pas anodin lorsqu'on sait que ces termes sont fortement codés dans l'Université allemande de la fin du dix-neuvième et du début du vingtième siècle, et que dans ce contexte le premier se rattache à la première ligne tandis que le second est assez systématiquement privilégié par la seconde. Plus généralement, si l'on jette à nouveau un regard sur le tableau récapitulatif (tab. 1), on se persuadera aisément que dans ses analyses historiques et comparatives, Weber est susceptible d'emprunter des formes descriptives que l'on pourrait aisément rattacher à des catégories qui figurent dans la première colonne tandis que de nombreuses autres se laisseraient classer dans la seconde. Bref, Weber affiche une indifférence souveraine à une différence pourtant fondamentale entre les deux compréhensions du monopole de l'État qui ont cours dans l'Université de son temps.

3. Une synthèse impossible ?

Dans le texte que j'évoquais, j'avais interprété cette situation comme un « coup de force » de la part de Weber, et comme la manifestation d'une volonté de « synthèse ». Dans une séance préparatoire à ce colloque, où j'avais exposé certains des éléments que j'ai repris aujourd'hui, l'une des questions qui m'ont été adressées portait sur la nature exacte de cette « synthèse ». Sur le moment, je n'avais pas trouvé de réponse très convaincante. Je voudrais aujourd'hui tenter d'en donner une : la conclusion à laquelle je suis arrivée est que c'est une *synthèse factice*, car *impossible*.

Bien que Weber – il convient d'y insister – ne fasse pas que reprendre les deux généalogies de pensée du monopole de la violence physique légitime que j'ai distinguées, mais qu'il les prolonge, les développe et les explicite sur des points décisifs, en suivant deux stratégies analytiques qui sont la caractéristique et font la force de son œuvre : la précision analytique et l'historicisation rigoureuse²³, il n'en reste pas

21. « Staat ist diejenige menschliche Gemeinschaft, welche innerhalb eines bestimmten Gebietes – dies: das „Gebiet“, gehört zum Merkmal – das *Monopol legitimer physischer Gewaltsamkeit* für sich (mit Erfolg) beansprucht. » Max Weber, « Politik als Beruf », in *Gesamtausgabe*. Abteilung I: *Schriften und Reden*. Vol. 17 : *Wissenschaft als Beruf 1917/1919. Politik als Beruf 1919*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1992, p. 158-159.

22. « Staat soll ein politischer Anstaltsbetrieb heißen, wenn und insoweit sein Verwaltungsstab erfolgreich das *Monopol legitimen physischen Zwanges* für die Durchführung der Ordnungen in Anspruch nimmt. » Max Weber, *Gesamtausgabe*. Abteilung I: *Schriften und Reden*. Vol. 23: *Wirtschaft und Gesellschaft. Soziologie. Unvollendet. 1919–1920*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 2013, p. 212.

23. Ces aspects apparaissent le plus nettement dans les travaux sur les « communautés politiques » (Max Weber, *Gesamtausgabe*. Abteilung I : *Schriften und Reden*. Vol. 22-1 : *Wirtschaft und Gesellschaft Die Wirtschaft und die gesellschaftlichen Ordnungen und Mächte. Nachlaß. Teilband 1 : Gemeinschaften*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 2001, p. 204–215), ceux qui abordent la genèse de la « garantie légale » (Max Weber, *Gesamtausgabe*. Abteilung I : *Schriften und Reden*. Vol. 22-3 : *Wirtschaft und Gesellschaft: die Wirtschaft und die gesellschaftlichen Ordnungen und Mächte. Nachlaß. Teilband 3 : Recht*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 2010, en particulier p. 198–207), ainsi que dans ses travaux sur

moins qu'il ne fait finalement que juxtaposer des éléments qui sont, *dans leur principe*, contradictoires, en évitant soigneusement, d'une façon qu'on pourrait presque qualifier de virtuose, de trancher ou d'intégrer ces alternatives. C'est en considérant un empêchement similaire que Wilhelm Hennis avait conclu, à propos de l'œuvre politique de Weber, à des « limitations des visées et des capacités de sa problématique », dont il s'est efforcé de faire un diagnostic au moyen d'une lecture internaliste²⁴. L'hypothèse que je voudrais suivre est différente : il me semble que si limitations, il y a, elles sont plutôt à chercher dans les caractéristiques de l'organisation sociale de l'Allemagne wilhelminienne et aux dynamiques et tendances qui s'y dessinent, à la place déterminée que Weber occupe dans cette configuration sociale et les changements rapides qui l'affectent, ainsi qu'aux intentions politiques qu'il en tire. C'est là qu'une approche de sociologie de la connaissance prend son sens. Comme je l'ai annoncé, je ne peux en apporter une démonstration complète. Je peux seulement essayer de suggérer l'intérêt de s'engager dans ce type de démarche en me livrant à un bref commentaire de texte.

Pour ce faire, je vais considérer l'écrit paru en décembre 1917 sous le titre « Wahlrecht und Demokratie in Deutschland », repris dans le volume 15 de la première section de l'édition complète des œuvres de Weber²⁵. Ce texte a été publié dans une collection conçue pour accueillir des prises de position politiques relatives à la « réorientation politique intérieure de l'Allemagne ». Il semble qu'il ait été écrit quelque part entre juillet et septembre 1917. Au moment de sa parution, quelques mois plus tard, il avait acquis une actualité nouvelle alors que – je cite ici la note d'un des éditeurs de la collection – « les nouveaux projets du gouvernement prussien ouvrent les batailles décisives sur les réformes constitutionnelles en Prusse et dans l'Empire²⁶. » Je ne vais pas ici me centrer sur ces enjeux institutionnels que Weber aborde dans son texte, mais sur un passage dont il dit lui-même qu'il s'éloigne du sujet et qui engage, de fait, un *diagnostic sociologique de la situation politique de l'Allemagne*.

En voici, les éléments principaux :

1. En premier lieu, Weber rappelle que cette situation politique de l'Allemagne actuelle tient à la défaite de la bourgeoisie après la révolution avortée de 1848, permettant à la noblesse – celle en particulier des *Junkers* prussiens – d'assurer la poursuite de sa mainmise sur l'État, la bureaucratie et l'armée, et de l'étendre dans

la formation des villes médiévales et modernes (Max Weber, *Gesamtausgabe*. Abteilung I : *Schriften und Reden*. Vol. 22-5 : *Wirtschaft und Gesellschaft: die Wirtschaft und die gesellschaftlichen Ordnungen und Mächte*. Nachlaß. Teilband 5 : *Die Stadt*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1999, p. 156-158 et 169-170).

24. Wilhelm Hennis, *Max Webers Fragestellung: Studien zur Biographie des Werks*, Tübingen, J. C. B. Mohr, 1987.

25. Max Weber, « Wahlrecht und Demokratie in Deutschland », in *Gesamtausgabe*. Abteilung I : *Schriften und Reden*. Vol. 15 : *Zur Politik im Weltkrieg. Schriften und Reden 1914-1918*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1984, p. 347-396.

26. Cité dans *ibid.*, p. 344 (« Editorischer Bericht »).

une certaine mesure à la production. Dans cette situation, les termes de « noble », d'« officier », de « fonctionnaire » et, dans une certaine mesure, celui d'« industriel » ont été intégrés dans un même continuum sémantique, renvoyant à ce qu'Elias a appelé dans ses *Études sur les Allemands* un code de « valeurs guerrières et souvent machiavéliennes²⁷ ». Ce code, qui promeut des valeurs telles que virilisme, le volontarisme, un sens rigide de l'ordre en même temps que la disposition assumée aux rapports de force, et au besoin aux rapports de force violents, s'est diffusé dans une société devenue, comme l'écrit Weber, une société de « *Couleurmenschen*²⁸ » – l'expression faisant référence aux « *Couleurs* », c'est-à-dire aux *Burschenschaften*, ces fraternités étudiantes qui sont devenues les instances de socialisation centrales des élites sociales au code aristocratique. Or, cela était vrai y compris et surtout au sein de larges pans de la bourgeoisie qui, dans leur quête d'ascension sociale, tendaient à se conformer au modèle que leur offraient les élites aristocratiques. À ceux qui refusaient ne restait alors que le choix de cultiver leurs compétences dans leurs sphères de prédilection – l'entreprise et l'Université –, mais avec la contrepartie coûteuse de renoncer à tout espoir de peser sur la situation politique.

2. Weber constate, en second lieu, que la société allemande connaît une *démocratisation* rapide. Par ce terme de « démocratisation », il ne vise pas la démocratisation politique : cette démocratisation politique, fondée sur l'accès égalitaire à la détermination des orientations politiques de la Nation par l'instauration de l'universalité du suffrage, est précisément ce qui fait défaut et appelle son intervention. La démocratisation qui s'accomplit de façon, dit-il, « inéluctable » est donc une « démocratisation sociale²⁹ ». Elle correspond, écrit-il, à un « nivellement de la structure sociale » – en allemand : « *Nivellierung der ständischen Gliederung*³⁰ » –, soit une réduction des écarts dans la hiérarchie des groupes sociaux. Ce processus, déjà en cours avant la guerre, se renforce encore avec la guerre, car, écrit Weber, dans la guerre, les hommes ont fait l'expérience de l'égalité devant la mort. Il serait possible, si on le voulait, de contrecarrer la démocratisation politique que cette expérience d'une égalité fondamentale a rendue nécessaire ; mais on n'y parviendrait au mieux que de façon temporaire : l'histoire serait en marche et impossible à arrêter.

3. En troisième lieu, Weber prend pour cible les nobles, dont il décline les différentes figures : le « *Gutsherr* » conservateur, l'officier en soif d'aventures, le bureaucrate tatillon, le plumitif demi-savant. Mais où sont-ils, les nobles ?, feint-il de demander. « Où est donc l'aristocratie allemande avec sa tradition “distinguée” ? » Et de répondre : elle n'est « simplement pas là³¹. » De fait, la noblesse au-

27. Norbert Elias, *Gesammelte Schriften*. Vol. 11 : *Studien über die Deutschen*, Berlin, Suhrkamp, 2005, p. 268.

28. Max Weber, « Wahlrecht und Demokratie in Deutschland », loc. cit., p. 386.

29. *Ibid.*, p. 388.

30. *Ibid.*, p. 396.

31. *Ibid.*, p. 376.

rait perdu toute « signification politique³² ». Au lieu de vivre et de travailler *pour* l'État, d'être à son service, elle est devenue une classe de « parasites (*Schmarotzer*) », qui vit *de* lui, à ses crochets. Le problème est qu'à la faveur de la démocratisation, les mauvaises manières dont font preuve les membres de cette classe sociale tendent à se généraliser dans toute la société : chacun se met à réclamer sa part du gâteau, aidé en cela par les *Literaten*, ces « gratte-papier » qui assurent le service après-vente idéologique pour justifier à l'aide d'arguments fallacieux ces demandes.

La conclusion s'impose à Weber : l'Allemagne a une noblesse, mais elle n'a pas, écrit-il, de « vraie aristocratie ».

4. Or, et c'est le quatrième et dernier point : l'Allemagne a *besoin* d'une aristocratie, d'une « aristocratie », comme il l'écrit ailleurs, « au sens moderne du terme³³ », d'une classe dirigeante capable de relever les défis du temps, qui dispose à la fois des compétences et de l'esprit requis pour cette tâche si l'Allemagne ne veut pas se voir réduite à un État qui serait réduit à l'image d'un « canton suisse, ou du Danemark ou de la Hollande ou du Bade ou du Württemberg – qui sont tous », ajoute-t-il avec ironie, « des États assez bien administrés³⁴ ».

Cette élite que Weber appelle de ses vœux ne peut évidemment provenir que de la *bourgeoisie*. Car c'est en son sein, en particulier dans les entreprises, que sont cultivées les attitudes et les facultés techniques qui permettraient à l'Allemagne de tenir son rang. Et, insiste-t-il, dans la mesure où les vertus d'une « vraie aristocratie » sont imitables, elles sont aussi *démocratisables*. Il suffirait d'entendre que « les Allemands sont un peuple plébéien, – ou si l'on préfère : un peuple bourgeois ; ce n'est que sur cette base que pourrait croître une “forme allemande” spécifique³⁵ ». Traduisons : une *Nation allemande authentique*, ou, peut-être, *authentiquement allemande*.

Mais, cela n'arrivera pas ou en tout cas très difficilement. La bourgeoisie ne peut pas jouer son rôle politique parce qu'elle est prise dans un étau : au-dessus d'elle se tient une noblesse qui continue de jouir des prébendes matérielles et symboliques qu'elle a acquises après 1848 ; en dessous, des classes moyennes poussent en nombre toujours croissant, de plus en plus désœuvrées et de plus en plus massifiées, qui tendent à attendre leur salut d'un État contrôlé par des dirigeants incapables, mais prêts à les acheter – avec des bons d'achat et une idéologie de pacotille –, dont elles imitent en outre, à leur petite échelle, les travers. La pleutrerie de la

32. *Ibid.*, p. 381.

33. Max Weber, « [Die Begriffe Rasse und Gesellschaft.] [Diskussionsbeiträge zum Vortrag von Alfred Ploetz auf dem Ersten Deutschen Soziologentag am 21. und 22. Oktober 1910 in Frankfurt am Main] », in *Gesamtausgabe*. Abteilung I : *Schriften und Reden*. Vol. 12 : *Verstehende Soziologie und Werturteilsfreiheit. Schriften und Reden 1908–1917*, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 2018, p. 250.

34. Max Weber, « Wahlrecht und Demokratie in Deutschland », loc. cit., p. 394.

35. *Ibid.*, p. 388.

bourgeoisie aggrave, cela va sans dire, cette situation et la rend pour ainsi dire *insoluble*.

4. Conclusion

Permettez-moi, en conclusion, de revenir sur le fond de ce qui vient d'être décrit à la question du monopole de la violence physique légitime. Reprenons, à cette fin, les deux généalogies de ce concept et tentons de voir comment il est possible de les rapprocher du tableau des tendances idéologiques qui se dégage de la situation politique de l'Allemagne figurée par Weber.



FIG. 4. Les deux généalogies du concept de monopole de la violence physique légitime dans leur rapport avec le tableau des tendances idéologiques dans la société allemande.

La correspondance peut, même si le grain est grossier, se lire ainsi :

1. La première généalogie comprend des auteurs ancrés dans l'univers de la bourgeoisie – intellectuelle et économique –, une position qu'ils ont occupée offensivement jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, puis, selon des modalités différentes, de plus en plus défensivement à partir de cette date. Cette ligne exprime donc assez nettement l'*idéal bourgeois* vers lequel Weber lui-même penche. Ses représentants sont sensibles, si l'on veut, à la « magie de la liberté (*Zauber der Freiheit*) » évoquée par Weber dès ses travaux sur la situation des travailleurs agricoles dans les régions allemandes situées à l'est de l'Elbe³⁶, une liberté qu'ils attendent se voir réaliser dans l'*État de droit*.

2. Le problème est que cette approche manque de *réalisme* : jamais un État, un ordre politique, n'a pu se fonder sur un système pénal, aussi juste et rationnel soit-

36. Max Weber, *Gesamtausgabe*. Abteilung I : *Schriften und Reden*. Vol. 3 : *Die Lage der Landarbeiter im ostelbischen Deutschland*, 1892. 2. Halbband, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1984, p. 920.

il³⁷. Pour gagner en réalisme, il est donc nécessaire de se tourner vers la seconde généalogie. Celle-ci est plus composite du point de vue des positions sociales des auteurs qui s'y réfèrent :

- Lorsqu'elle émerge au dix-neuvième siècle, elle est portée par des auteurs liées par leurs origines familiales ou leurs trajectoires professionnelles aux milieux militaires et bureaucratiques. Elle raisonne pour cette raison avec les « valeurs guerrières et souvent machiavéliennes » évoquées par Elias, et se présente en ce sens comme une *expression idéologique de la noblesse allemande*.
- Mais cette lignée comprend aussi des auteurs qui présentent un net écart par rapport à ce type d'ancrage dans la société allemande. Il s'agit d'auteurs d'origine juive – Gumplowicz et Oppenheimer sont des fils de rabbins, Elias est issu de la bourgeoisie économique juive et avait adhéré au sionisme dans sa jeunesse. La manière dont ces auteurs s'inscrivent dans cette lignée diffère. On peut distinguer deux attitudes typiques : la première se manifeste par un surinvestissement dans la figuration de l'État-force, associé à une essentialisation du peuple allemand. Cela apparaît clairement chez Gumplowicz, qui est probablement de ce point de vue l'auteur le plus radical d'entre tous³⁸.

Les cas d'Oppenheimer et d'Elias sont différents : dans leur cas, leur reprise du modèle de la formation essentiellement guerrière de l'État engage l'horizon d'un *dépassement* historique de l'État-force. Chez Oppenheimer, ce dépassement prend la forme du pari que l'État se trouve progressivement supplanté par le marché comme agent de sociétisation principale. Ce point de vue, on le sait, avait été réfuté par Weber qui, dans beaucoup de passages de son œuvre, suggère une impossibilité de la *Marktvergemeinschaftung* de fonder à elle seule un ordre politico-social. Plus intéressante est la forme de dépassement qu'Elias introduit avec le concept cardinal de « socialisation du monopole de l'État », cette *socialisation progressant à mesure que la démocratisation sociale progresse elle-même* et qu'à la faveur de ce processus, des couches sociales de plus en plus larges sont en mesure de s'appropriier *simultanément* l'État³⁹.

37. Cet aspect ressort le plus nettement dans l'allocution inaugurale que Weber a donnée à l'occasion de sa nomination comme professeur d'économie politique à Fribourg-en-Brisgau, où l'on retrouve significativement l'expression de « magie de la liberté ». Max Weber, « Der Nationalstaat und die Volkswirtschaftspolitik. Akademische Antrittsrede », in *Gesamtausgabe. Abteilung I : Schriften und Reden*. Vol. 4 : *Landarbeiterfrage, Nationalstaat und Volkswirtschaftspolitik. Schriften und Reden 1892-1899*. 2. Halbband, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1993, p. 552.

38. Philipp Lenhard, « Assimilation als Untergang: Ludwig Gumplowicz' Judentum und die Frage des Antisemitismus », *Zeitschrift für Religions- und Geistesgeschichte*, vol. 64, n° 2, 2012, p. 105-116.

39. Norbert Elias, *Gesammelte Schriften*. Vol. 3 : *Über den Prozeß der Zivilisation*. Livre 2 : *Wandlungen der Gesellschaft: Entwurf zu einer Theorie der Zivilisation*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1997, p. xx-xx.

Weber avait diagnostiqué cette *même* démocratisation. Mais il ne disposait pas encore d'un concept équivalent à celui de « socialisation de l'État ». Cette socialisation, il ne pouvait donc pas encore la penser autrement que sous la forme de l'appropriation du monopole de l'État par une élite sociale – une « aristocratie » – *artisanale* d'un État capable de diriger la société et donc de s'imposer à elle (*Führerstaat*). Le problème se pose donc logiquement à lui comme celui de la « modernisation » de cette aristocratie et donc de ce qui reste un État « fort » *au sens de la métaphysique politique de la noblesse allemande*. Voilà le hiatus impossible à surmonter : celui qui conduit l'Allemagne au désastre en même temps qu'elle empêche Weber de trancher entre les deux lignées ou de les synthétiser sur un plan d'intégration supérieure. La limite, ainsi comprise, n'a d'autre lieu que la société allemande elle-même. Weber la diagnostique et ce faisant l'exprime ; il ne la surmonte pas *dans l'idée*.